



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 17 juin 2019
affiché ou publié le lundi 17 juin 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190614-lmc1H22151H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22151H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 juin 2019

n° 079-19

Objet : RS - Attribution du marché subséquent à l'accord-cadre pour les travaux d'aménagement du terminus bus Université Jacob sur la commune de Jacob-Bellecombette

- date de convocation le 07 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi quatorze juin à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Christiane Boisselon à Xavier Dullin - de Driss Bourida à Alexandra Turnar

• conseillers excusés : 23

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Frédéric Bret - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Philippe Gamen - Daniel Grosjean - Pierre Hemar - Bernard Januel - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Marie Perrier - Dominique Pommat - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 juin 2019

délibération n° 079-19

objet **RS - Attribution du marché subséquent à l'accord-cadre pour les travaux d'aménagement du terminus bus Université Jacob sur la commune de Jacob-Bellecombette**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, en lien avec Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau du 28 mars 2019 a approuvé le lancement d'un marché subséquent à l'accord-cadre pour les travaux d'aménagement du terminus bus Université Jacob sur la commune de Jacob-Bellecombette.

Les aménagements prévus sont les suivants :

- aménagement d'un arrêt de bus hors chaussée côté université avec déplacement des voiries dans le grand pré avec emprise foncière de 510 m² déjà traitée par la commune,
- aménagement d'un feu clignotant permettant de faciliter l'insertion du bus dans la circulation en sortie de son arrêt,
- aménagement d'une bande cyclable montante depuis le giratoire sur la route de Saint-Cassin jusqu'au carrefour giratoire de l'université,
- aménagement de l'arrêt distinct de la ligne 2 au-dessus du carrefour giratoire de l'université afin d'améliorer la lisibilité pour les usagers et de supprimer la desserte actuelle accidentogène des bus,
- amélioration de la collecte des eaux de ruissellement.

Le marché a pour objet l'aménagement du terminus bus de l'université, sur la commune de Jacob-Bellecombette. L'opération est décomposée en deux tranches :

- tranche ferme : aménagement de voirie du terminus bus et création d'une bande cyclable montante sur la rue Jean-Baptiste Richard,
- tranche optionnelle : création d'un trottoir pour assurer la continuité piétonne en contrebas du quai bus en sens entrant.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme d'un marché à procédure adaptée, par le biais de l'accord-cadre. Pour réaliser ces aménagements, les travaux font l'objet de deux lots :

- lot n° 1 : voiries et réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : enrobés et autres revêtements de surface.

Hors procédure d'accord-cadre, mais avec mise en concurrence via demande de trois devis, un troisième lot concerne également l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore.

En application des critères de jugement définis dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : Eurovia / SERTPR / Piantoni pour un montant non actualisé total de 162 836,50 € HT,
- lot n° 2 : Eurovia / SERTPR pour un montant non actualisé total de 91 357,00 € HT.

Ces montants intègrent la tranche optionnelle.

Pour le lot éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore, celui-ci est confié à l'entreprise SEB pour un montant non actualisé total de 22 047,02 € HT.

Les travaux sont prévus à partir de juin 2019.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie et de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018, déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la commission d'appel d'offres du 28 mai 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'attribution du lot 1 pour la réalisation des travaux d'aménagement du terminus bus de l'université, à l'entreprise Eurovia / SERTPR / Piantoni pour un montant non actualisé total de 162 836,50 € HT, tranche optionnelle incluse,

Article 2 : approuve l'attribution du lot 2 pour la réalisation des travaux d'aménagement du terminus bus de l'université à l'entreprise Eurovia / SERTPR, pour un montant non actualisé total de 91 357,00 € HT, tranche optionnelle incluse,

Article 3 : approuve l'attribution du lot (hors procédure d'accord cadre) pour la réalisation des travaux d'aménagement du terminus bus de l'université à l'entreprise SEB pour un montant non actualisé total de 22 047,02 € HT,

Article 4 : sollicite les financements les plus élevés possible de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Savoie ou de tout autre partenaire pour la réalisation de ce projet,

Article 5 : autorise le président ou son représentant à signer les marchés et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 6 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 079-19

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché subséquent à l'accord-cadre pour les travaux d'aménagement du terminus bus Université Jacob sur la commune de Jacob-Bellecombette

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 14 juin 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190614-lmc1H22151H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22151H1

Date de transmission en Préfecture : 17 juin 2019

Date de réception en Préfecture : 17 juin 2019